

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE  
PROGRAMME 794  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

OPÉRATIONS DE MAÎTRISE  
DE LA DEMANDE  
D'ÉLECTRICITÉ, DE  
PRODUCTION  
D'ÉLECTRICITÉ PAR DES  
ÉNERGIES  
RENOUVELABLES OU DE  
PRODUCTION DE  
PROXIMITÉ DANS LES  
ZONES NON  
INTERCONNECTÉES



PROGRAMME 794  
**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de  
production d'électricité par des énergies renouvelables  
ou de production de proximité dans les zones non  
interconnectées**

---

---

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

---

Programme n° 794 | Bilan stratégique

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Laurent MICHEL

*Directeur général de l'énergie et du climat*

Responsable du programme n° 794 : Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Le programme 794 est la traduction financière du soutien apporté par le compte d'affectation spéciale intitulé « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS Facé) à des actions ponctuelles sur le réseau de distribution d'électricité, menées au titre du huitième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif premier de ce programme est le financement d'unités de production décentralisées d'électricité notamment dans les départements et régions d'outre-mer. Ce programme permet aussi de favoriser la production d'électricité *via* les énergies renouvelables, en évitant des extensions trop coûteuses du réseau de distribution.

Par ailleurs, ce programme permet également d'encourager, en dehors des départements et régions d'Outre-mer diverses actions dont le bien-fondé fait l'objet d'un examen au cas par cas : installation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables au bénéfice de sites isolés; actions de maîtrise de l'énergie permettant de différer, voire d'éviter une solution classique d'extension ou de renforcement des réseaux.

Le programme spécial est doté depuis 2021 d'un sous-programme relatif à la transition énergétique et d'un sous-programme relatif au développement de solutions innovantes permettant une gestion plus efficace du réseau électrique.

L'année 2022 voit la création d'un sous-programme « transition énergétique – opération exceptionnelle » limité à 2022, et dont l'intégralité des crédits a été consommé.

Le montant des aides du programme est arrêté annuellement par le ministre chargé de l'énergie, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, après avis du Conseil à l'électrification rurale composé notamment de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des gestionnaires de réseaux de distribution (essentiellement Enedis) et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire et le ministre ordonnateur disposant des crédits de ce programme).

Les aides sont attribuées au cas par cas, par décision du ministre chargé de l'énergie, conformément aux dispositions du nouveau décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale et de l'arrêté du 13 avril 2021.

Au cours de l'exercice 2022, le programme spécial a connu un niveau d'engagement proche de 81 %, nettement supérieur à celui rencontré habituellement. Principalement les crédits non engagés sont ceux du sous-programme d'installations de proximité en ZNI pour un montant de 4,4 M€, les opérations concernées portant sur la mesure d'électrification du Cirque de Mafate à la Réunion et n'ayant pu être autorisées en raison de la mise à jour du SCoT de la Réunion.

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 794

## Présentation des crédits

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2022	Consommation 2022		
02 – Sites isolés	1 000 000 617 597		<b>1 000 000</b> <b>617 597</b>	1 000 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 5 418 982		<b>3 000 000</b> <b>5 418 982</b>	3 000 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 133 452		<b>500 000</b> <b>133 452</b>	500 000
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0	0
07 – Transition énergétique	1 000 000 17 787 554		<b>1 000 000</b> <b>17 787 554</b>	1 000 000
08 – Appel à projets innovants	1 000 000 842 600		<b>1 000 000</b> <b>842 600</b>	1 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>6 500 000</b>		<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+24 325 016		+24 325 016	
Total des AE ouvertes	30 825 016		30 825 016	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>24 800 184</b>		<b>24 800 184</b>	

#### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2022	Consommation 2022		
02 – Sites isolés	1 000 000 553 640		<b>1 000 000</b> <b>553 640</b>	1 000 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 1 579 264		<b>3 000 000</b> <b>1 579 264</b>	3 000 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 538 076		<b>500 000</b> <b>538 076</b>	500 000
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0	0
07 – Transition énergétique	1 000 000 200 788		<b>1 000 000</b> <b>200 788</b>	1 000 000
08 – Appel à projets innovants	1 000 000		<b>1 000 000</b> 0	1 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>6 500 000</b>		<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				

## Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2022</i>		
	<i>Consommation 2022</i>		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+26 327 911	+26 327 911	
Total des CP ouverts	32 827 911	32 827 911	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>2 871 768</b>	<b>2 871 768</b>	

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2021</i>		
	<i>Consommation 2021</i>		
02 – Sites isolés	1 000 000 -1 547	1 000 000	1 000 000 -1 547
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 570 983	3 000 000	3 000 000 570 983
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 31 832	500 000	500 000 31 832
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0 0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0 0
07 – Transition énergétique	1 000 000	1 000 000	1 000 000 0
08 – Appel à projets innovants	1 000 000	1 000 000	1 000 000 0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>601 268</b>		<b>601 268</b>

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2021</i>		
	<i>Consommation 2021</i>		
02 – Sites isolés	1 000 000 427 361	1 000 000	1 000 000 427 361
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 2 025 598	3 000 000	3 000 000 2 025 598
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 93 303	500 000	500 000 93 303
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0 0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0 0
07 – Transition énergétique	1 000 000	1 000 000	1 000 000

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 794

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total
	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2021</i>		
	<i>Consommation 2021</i>		
			<b>0</b>
08 – Appel à projets innovants	1 000 000	1 000 000	<b>1 000 000</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>2 546 262</b>		<b>2 546 262</b>

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 6 – Dépenses d'intervention	601 268	6 500 000	24 800 184	2 546 262	6 500 000	2 871 768
Transferts aux collectivités territoriales	601 268	1 000 000	24 800 184	2 546 262	1 000 000	2 871 768
Transferts aux autres collectivités	0	5 500 000	0	0	5 500 000	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>6 500 000</b>			<b>6 500 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+24 325 016			+26 327 911	
<b>Total*</b>	<b>601 268</b>	<b>30 825 016</b>	<b>24 800 184</b>	<b>2 546 262</b>	<b>32 827 911</b>	<b>2 871 768</b>

\* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/02/2022		24 325 016		26 327 911				
<b>Total</b>		<b>24 325 016</b>		<b>26 327 911</b>				

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>24 325 016</b>		<b>26 327 911</b>				

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Sites isolés		1 000 000 617 597	1 000 000 617 597		1 000 000 553 640	1 000 000 553 640
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée		3 000 000 5 418 982	3 000 000 5 418 982		3 000 000 1 579 264	3 000 000 1 579 264
04 – Maîtrise de la demande d'énergie		500 000 133 452	500 000 133 452		500 000 538 076	500 000 538 076
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0			0 0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0			0 0
07 – Transition énergétique		1 000 000 17 787 554	1 000 000 17 787 554		1 000 000 200 788	1 000 000 200 788
08 – Appel à projets innovants		1 000 000 842 600	1 000 000 842 600		1 000 000	1 000 000 0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>	<b>0</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+24 325 016	+24 325 016		+26 327 911	+26 327 911
Total des crédits ouverts	0	30 825 016	30 825 016	0	32 827 911	32 827 911
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>24 800 184</b>	<b>24 800 184</b>	<b>0</b>	<b>2 871 768</b>	<b>2 871 768</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+6 024 832	+6 024 832		+29 956 143	+29 956 143

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

X

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	6 500 000	6 500 000	0	6 500 000	6 500 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>	<b>0</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>



---

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

---

Programme n° 794 | Justification au premier euro

## *Dépenses pluriannuelles*

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | Justification au premier euro

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>30 825 016</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>32 827 911</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>24 800 184</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>2 871 768</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>2 332 014</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>6 024 832</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>539 754</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>4 567 223</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>4 567 223</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>2 332 014</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>2 235 208</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>24 800 184</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>539 754</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>24 260 430</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022</b> (R6 = R4 + R5) <b>26 495 638</b>
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>7 167 079</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>19 328 559</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

---

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production  
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité  
dans les zones non interconnectées**

---

Justification au premier euro | Programme n° 794

Le montant estimé de 7,1 M€ de CP 2023 qui serviront à couvrir des engagements de 2022 et d'années antérieures, est réparti entre les différentes actions pour les montants suivants :

- 1,9 M€ sur l'action Sites isolés,
- 3,3 M€ sur l'action Installations de proximité en zone non interconnectée,
- 0,1 M€ sur l'action Maîtrise de la demande d'énergie,
- et 1,8 M€ pour l'action transition énergétique.

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | Justification au premier euro

## Justification par action

### ACTION

#### 02 – Sites isolés

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Sites isolés		1 000 000 617 597	1 000 000 617 597		1 000 000 553 640	1 000 000 553 640

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 743 571 €.

L'action « Sites isolés » a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables lorsque ces opérations sont justifiées économiquement, en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

L'aide est attribuée après une comparaison technico-économique entre une solution de raccordement classique et une solution autonome de production d'énergie.

L'aide porte sur le coût de l'investissement initial, comprenant les équipements nécessaires à son fonctionnement. Dans le cas où le fonctionnement correct de l'installation rendrait nécessaire une adaptation des équipements électriques du bénéficiaire, l'aide peut porter à la fois sur le coût de l'installation et sur le surcoût engendré par les modifications de ces équipements.

La justification économique de chaque opération de production décentralisée envisagée est appréciée à partir des éléments fournis au moyen d'un dossier-type, qui inclut notamment un plan de financement du projet, un devis détaillé des travaux, un engagement de prise en concession de l'installation par le gestionnaire du réseau de distribution concerné, un engagement du propriétaire des lieux sur les conditions d'installation des équipements et un engagement du bénéficiaire de l'électricité produite sur les conditions de fonctionnement et de participation aux frais de l'installation. En outre, l'autorité organisatrice doit justifier le chiffrage de la solution filaire qu'elle compare à la solution non filaire.

L'engagement s'est réalisé pour un montant moyen au regard de celui des autres années.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 000 000	617 597	1 000 000	553 640
Transferts aux collectivités territoriales		617 597		553 640
Transferts aux autres collectivités	1 000 000		1 000 000	
<b>Total</b>	<b>1 000 000</b>	<b>617 597</b>	<b>1 000 000</b>	<b>553 640</b>

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Justification au premier euro | Programme n° 794

## ACTION

### 03 – Installations de proximité en zone non interconnectée

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée		3 000 000 5 418 982	<b>3 000 000</b> <b>5 418 982</b>		3 000 000 1 579 264	<b>3 000 000</b> <b>1 579 264</b>

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 5 418 982 €.

Cette action a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production à partir d'installations de proximité en zone non interconnectée, lorsque ces opérations sont justifiées économiquement en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

Les installations concernées ne doivent pas dépasser le seuil de puissance fixé par le décret n° 2004-46 du 6 janvier 2004 fixant le seuil mentionné à l'article L.2224-33 du code général des collectivités territoriales (1 mégawatt en France métropolitaine et 2 mégawatts en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon).

Le montant des crédits affectés comprend en sus des reports de l'exercice antérieur. L'engagement réalisé résulte en grande partie de demandes concernant des électrifications nouvelles au Cirque de Mafate à la Réunion. Un reliquat de crédits de 5.4 M€ est dû à la suspension par le préfet des autorisations d'électrification nouvelle pendant la durée de la mise à jour du SCoT.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 000 000	5 418 982	3 000 000	1 579 264
Transferts aux collectivités territoriales		5 418 982		1 579 264
Transferts aux autres collectivités	3 000 000		3 000 000	
<b>Total</b>	<b>3 000 000</b>	<b>5 418 982</b>	<b>3 000 000</b>	<b>1 579 264</b>

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | Justification au premier euro

**ACTION**

**04 – Maîtrise de la demande d'énergie**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Maîtrise de la demande d'énergie		500 000 133 452	500 000 133 452		500 000 538 076	500 000 538 076

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 133 709 €.

Le sous-programme finance principalement des opérations qui visent à reporter le renforcement d'un réseau existant.

Les crédits de l'action ne peuvent être mobilisés pour financer des études générales réalisées dans le but de rechercher des gisements potentiels d'opérations de maîtrise de la demande d'énergie ou pour financer la mise en place par les autorités organisatrices de la distribution d'électricité de structures chargées de détecter les possibilités offertes sur le territoire relevant de leur compétence. En revanche, les études préalables aux opérations concrètes sont prises en compte dans le financement de ces opérations.

La participation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité au financement d'actions de maîtrise de la demande d'énergie en aval du compteur sur des installations ou équipements appartenant à des particuliers doit préalablement faire l'objet d'une convention passée avec ces derniers.

L'intérêt économique est apprécié opération par opération ou sur l'ensemble des opérations proposées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité. L'intérêt économique de chaque action est apprécié au moyen d'une fiche synthétique établissant une comparaison détaillée entre le coût actualisé de l'opération classique de renforcement évitée ou différée et celui de la solution alternative envisagée.

Le montant engagé constitue un niveau moyen.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000	133 452	500 000	538 076
Transferts aux collectivités territoriales		133 452		538 076
Transferts aux autres collectivités	500 000		500 000	
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>133 452</b>	<b>500 000</b>	<b>538 076</b>

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production  
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité  
dans les zones non interconnectées**

Justification au premier euro | Programme n° 794

**ACTION**

**05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			<b>0</b> <b>0</b>			<b>0</b> <b>0</b>

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

**ACTION**

**06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			<b>0</b> <b>0</b>			<b>0</b> <b>0</b>

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation



**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | Justification au premier euro

**ACTION**

**07 – Transition énergétique**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Transition énergétique		1 000 000 17 787 554	1 000 000 17 787 554		1 000 000 200 788	1 000 000 200 788

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 17 787 554 €.

Le sous-programme a été créé en 2021. Il est abondé par des crédits de report en 2022. La quasi-intégralité des crédits disponibles a été consommée.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 000 000	17 787 554	1 000 000	200 788
Transferts aux collectivités territoriales		17 787 554		200 788
Transferts aux autres collectivités	1 000 000		1 000 000	
<b>Total</b>	<b>1 000 000</b>	<b>17 787 554</b>	<b>1 000 000</b>	<b>200 788</b>

**ACTION**

**08 – Appel à projets innovants**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Appel à projets innovants		1 000 000 842 600	1 000 000 842 600		1 000 000	1 000 000 0

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 842 600 €.

Le sous-programme a été créé en 2021. La quasi-intégralité des crédits disponibles a été consommée.

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Justification au premier euro | Programme n° 794

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 000 000	842 600	1 000 000	
Transferts aux collectivités territoriales	1 000 000	842 600	1 000 000	
<b>Total</b>	<b>1 000 000</b>	<b>842 600</b>	<b>1 000 000</b>	